

COMITE SYNDICAL N°42

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MARS 2026

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 6 mars 2026 s'est réuni le 13 mars 2026 à 8h30 à St Didier-sur-Chalaronne sous la Présidence de Paul Ferré.

La séance est ouverte à 8h30

Nombre de délégués en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Nombre de votants : 27

Date de convocation : 06/03/2026

Secrétaire de séance : Alban Bernard

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES		X	
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC	X		
	ALBAN BERNARD			X	MORANDAT OLIVIER			X
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID		X	
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG		X	
	DANNACHER MICHELE	X			ATTENTE SUPPLEANT			
	BIGOT AGNES	X			MARMIER NOELLE	X		
	SAJUAN CATHERINE	X			FILET MARIE-CLAUDE	X		
	SILVI VERONIQUE			X	KOROSSEC JOCELYNE	X		
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			PARNAUD GILBERT		X	
	BODILLARD MARIE-CLAUDE		X		DUBOST MICHEL	X		
	GOYON MARIE-ANGELIQUE	X			JAMBON MICHEL	X		
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL			X
	SAUVAGE CLAUDIE		X		ROZIER JOELLE	X		
	CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	RABUEL CLAUDE	X			LAURENT MICHELE		X	
	GOIFFON CHRISTIAN			X	BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL	X			LUCENET THIERRY		X	
	VIOT DOMINIQUE	X			RIBOLLET ROGER		X	
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES		X	
	CLEYET-MARREL CLAUDE	X			SEVES Thierry			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE	X			FONTAN CORINE			X
	BEGUET CHRISTIAN	X			DOUCET-BON BRUNO		X	
	ROBERT MAGALI			X	PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE		X		HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN		X		THIVOLLE MARIE-MONIQUE			X
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY			X	BEAUDET NATHALIE			X
	FERRE PAUL	X			MULLER ERIC		X	

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Alban Bernard est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU N° 41 DU COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2026

Le procès-verbal du dernier Comité Syndical est soumis à l'unanimité.

3. RESULTATS 2025

Monsieur Ferré présente la prévision des résultats pour l'année 2025 validée par la trésorerie.

Investissements 2025 :

Dépenses Investissements	R 2024	B 2025	R 2025
Solde exécution section invest			
Dép. imp.	0 €	0 €	0 €
16 Emprunts et dettes assimilées	119 952 €	134 170 €	134 170 €
20 Immo Incorporelles	17 524 €	23 506 €	0 €
21 Immo corporelles	132 297 €	790 450 €	216 744 €
23 Constructions	820 224 €	170 146 €	134 064 €
13 dept	6 295 €	0 €	0 €
Op ordre		109 167 €	103 572 €
Total Dépenses investissements	1 096 292 €	1 227 440 €	588 550 €

Investissements réels	970 045 €	960 597 €	350 808 €
------------------------------	------------------	------------------	------------------

Recettes investissements	R 2024	B 2025	R 2025
Solde exécution investissement	0 €	493 345 €	0 €
Virement section fonctionnement	0 €	0 €	0 €
10 Dotations fonds divers et réserve	380 147 €	135 873 €	156 244 €
13 Subventions	19 197 €	66 767 €	68 100 €
16 Emprunts et subventions	499 650 €	0 €	0 €
2181 Installations et agencement	0 €	57 290 €	57 290 €
28 Amortissements	365 740 €	474 165 €	474 165 €
op ordre			
Total Recettes investissements	1 264 735 €	1 227 440 €	755 798 €

Résultat investissement	168 443 €	0 €	167 248 €
--------------------------------	------------------	------------	------------------

Fonctionnement 2025 :

Dépenses fonctionnement	R 2024	B 2025	R 2025
Virement à la section investissement	0 €		
Dépenses imprévues	0 €	205 210 €	0 €
60 Achats	234 869 €	450 500 €	156 785 €
61 Services extérieurs	1 138 481 €	1 513 500 €	1 362 000 €
62 autres services extérieurs	101 111 €	309 400 €	136 710 €
63 Impôts et taxes	2 935 €	3 880 €	611 €
62 autre Pers Extérieur	16 082 €	53 797 €	316 €
63 autres impôts et taxes	9 624 €	10 150 €	12 985 €
64 charges de personnel	940 821 €	1 048 100 €	1 015 605 €
65 autres charges de gestion	1 848 220 €	1 998 475 €	1 880 510 €
66 charges financières	31 696 €	33 849 €	35 089 €
67 charges exceptionnelles	13 408 €	163 290 €	156 504 €
68 dotations aux provisions	0 €	100 000 €	0 €
68 dotations aux amortissements	365 740 €	474 164 €	474 165 €
70 Reversements sur redevances	0 €	0 €	0 €
Total	4 702 985 €	6 364 315 €	5 231 280,67 €

Recettes fonctionnement	R 2024	B 2025	R 2025
Résultat antérieur reporté	0 €	1 211 648 €	0 €
64 Rbst Charges personnels	77 895 €	36 000 €	87 134 €
70 Produits et services	3 841 287 €	4 075 000 €	4 201 360 €
74 Dotations et participations	890 818 €	900 000 €	807 696 €
75 Autres produits de gestion	24 732 €	10 000 €	46 070 €
77 Produits exceptionnels	16 788 €	22 500 €	20 677 €
777 Quote part subvent. Investisseme	6 295 €	109 167 €	103 572 €
Total	4 857 815 €	6 364 315 €	5 266 509,27 €
Rappel Total dépenses	4 702 985 €	6 364 315 €	5 231 280,67 €
Résultat exercice	154 830 €	0 €	35 228,60 €

Résultat de clôture 2025 :

2025	Fonctionnement	Investissements
Dépenses	5 231 280,67	588 549,91
Recettes	5 266 509,27	755 798,36
Résultats	35 228,60	167 248,45

Résultat de clôture

	2024	Affectation	2025	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 211 648,28		35 228,60	1 246 876,88
Investissements	493 345,45		167 248,45	660 593,90
	1 704 993,73		202 477,05	1 907 470,78

Constatation des restes à réaliser 2025

Restes à réaliser dépenses d'investissement	0,00
Restes à réaliser recettes d'investissement	0,00
Solde RAR	0,00

Affectations et reports 2025 au BP 2026

	Dépenses	Recettes
Report au 001 excédent de clôture investissements		660 593,90
Affectation au 1068 déficit ou excédent d'investissement cumulé		0,00
Report au 002 excédent de fonctionnement cumulé		1 246 876,88

4. PRESENTATION DU BUDGET 2026

La maquette du budget primitif 2026 a été envoyée à chaque délégué titulaire et suppléant par mail avec la convocation. Monsieur Ferré précise qu'un rectificatif a été envoyé hier, à la suite de minimes modifications apportées par la trésorerie sur les résultats 2025 et les amortissements.

Investissements 2026 :

Propositions Investissements 2026		
Déchèteries	Local agent Francheleins	120 000 €
	Signalétique déchèterie	20 000 €
	Défense incendie St jean	30 000 €
	S/T Déchèteries	170 000 €
Collecte sélective	Colonnes de tri(16)	30 000 €
	Projet refonte collecte PàP	316 200 €
	Colonnes cartons (23)	65 000 €
	S/T Collecte sélective	411 200 €
Collecte OMR	BOM 26 T (JUILLET)	270 000 €
	BOM 26 T (DECEMBRE)	270 000 €
	Autres Colonnes enterrées	60 000 €
	Colonnes aériennes à contrôle accès	30 000 €
	Bornes en AV de collecte bio déchets	15 000 €
	S/T Collecte OMR	645 000 €
Siège Smidom	Réaménagement vestiaires et toilettes	120 000 €
	Aire de lavage Smidom	10 000 €
	Site internet	15 000 €
	Mobilier bureaux /Informatique	7 000 €
	DU (défibrilateur, armoire pharmacie)	6 300 €
	PLPDMA	20 000 €
	KELIO (Logiciel Gestion de temps et pointeuse)	4 000 €
	Mise en conformité Cuve et Fosse	30 000 €
	S/T Siège	212 300 €
Total nouveaux investissements		1 438 500 €
RAR		0 €
Total		1 438 500 €

Monsieur Ferré précise que le projet de refonte de collecte concernant la collecte sélective indiqué dans les investissements devra faire l'objet d'une réflexion poussée avec les élus de la prochaine mandature.

Dépenses Investissements	R 2024	R 2025	B 2026 ex	B 2026
Solde exécution section invest				
Dép. imp.	0 €	52 492 €		
16 Emprunts et dettes assimilées	119 952 €	134 170 €	93 000 €	93 000 €
20 Immo Incorporelles	17 524 €	0 €	0 €	0 €
21 Immo corporelles	132 297 €	216 744 €	1 088 500 €	1 438 500 €
23 Constructions	820 224 €	134 064 €	0 €	0 €
13 dept	6 295 €	0 €		
Op ordre		51 080 €	51 080 €	51 080 €
Total Dépenses investissements	1 096 292 €	588 550 €	1 285 072 €	1 635 072 €
Investissements réels	970 045 €	350 808 €	1 088 500 €	1 438 500 €
Recettes investissements	R 2024	R 2025	B 2026 ex	B 2026
Solde exécution investissement	0 €	0 €	660 594 €	660 594 €
Virement section fonctionnement	0 €	0 €	80 309 €	430 309 €
10 Dotations fonds divers et réserve	380 147 €	156 244 €	56 129 €	56 129 €
13 Subventions	19 197 €	68 100 €	13 040 €	13 040 €
16 Emprunts et subventions	499 650 €	0 €	0 €	1 €
2181 Installations etagencement	0 €	57 290 €	0 €	0 €
28 Amortissements	365 740 €	474 165 €	475 000 €	475 000 €
op ordre				
Total Recettes investissements	1 264 735 €	755 798 €	1 285 072 €	1 635 072 €
Résultat investissement	168 443 €	167 248 €	0 €	0 €

Fonctionnement 2026 :

DEPENSES :

Dépenses fonctionnement	R 2024	B 2025	R 2025	B 2026 Exercice	B 2026
Virement à la section investissement	0 €			80 309 €	430 309 €
Dépenses imprévues	0 €	205 210 €	0 €	0 €	0 €
60 Achats	234 869 €	450 500 €	156 785 €	234 300 €	467 596 €
61 Services extérieurs	1 138 481 €	1 513 500 €	1 362 000 €	1 378 834 €	1 468 758 €
62 autres services extérieurs	101 111 €	309 400 €	136 710 €	161 000 €	346 000 €
63 Impôts et taxes	2 935 €	3 880 €	611 €	680 €	680 €
62 autre Pers Extérieur	16 082 €	53 797 €	316 €	15 000 €	50 000 €
63 autres impôts et taxes	9 624 €	10 150 €	12 985 €	17 322 €	17 322 €
64 charges de personnel	940 821 €	1 048 100 €	1 015 605 €	1 054 805 €	1 054 805 €
65 autres charges de gestion	1 848 220 €	1 998 475 €	1 880 510 €	1 849 250 €	1 849 250 €
66 charges financières	31 696 €	33 849 €	35 089 €	23 672 €	23 672 €
67 charges exceptionnelles	13 408 €	163 290 €	156 504 €	15 000 €	15 000 €
68 dotations aux provisions	0 €	100 000 €	0 €	20 000 €	140 000 €
68 dotations aux amortissements	365 740 €	474 164 €	474 165 €	475 000 €	475 000 €
70 Reversements sur redevances	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	4 702 985 €	6 364 315 €	5 231 280,67 €	5 325 172 €	6 338 391,31 €

On note plusieurs éléments impactant directement le budget :

- Le coût de traitement des emballages et en déchèterie plus important
- Le coût des taux de refus dans les emballages. L'outil Lixo d'intelligence artificiel n'a pas été concluant en point d'apport volontaire pour apporter des solutions pertinentes. Un arrêt est envisagé fin 2026.

La situation au niveau des ressources humaines reste stable. Un agent technique a été recruté afin de pouvoir reprendre en régie la collecte du verre et du papier.

<i>Administratif</i>	2026	Observations 2026
Directrice des services	1	Toullélan
Responsable RI/administratif	1	Balland(Evolution vers compta et RH)
Assistante RI en Alternance	1	Cavillon
Accueil	3	Cuvillier, Boucquin,Bauchet
Chargé prévention et chargé de communication	2	Foret,Dussauge
Total Administratif	8	
<i>Technique</i>		
Responsable Technique	1	Guichard
Chauffeur BOM	2	Maldonado, Berry
Chauffeur Polyvalent	4	Dumont, Perraud,Lardet,Gatinet
Propreté PAV	1	Beroujon
Chauffeur Grutier dédié	2	K. Michaud,nouvel agent
Ripeur	2	L.Janoir , J.Dumoulin
Total Technique	12	
Personnel Non présent	2	F.Gamby, ARE Jarret

RECETTES :

Recettes fonctionnement	R 2024	B 2025	R 2025	B 2026 Exercice	B 2026
Résultat antérieur reporté	0 €	1 211 648 €	0 €		1 246 876,88 €
64 Rbst Charges personnels	77 895 €	36 000 €	87 134 €	66 000 €	36 000 €
70 Produits et services	3 841 287 €	4 075 000 €	4 201 360 €	4 305 600 €	4 245 600 €
74 Dotations et participations	890 818 €	900 000 €	807 696 €	933 572 €	804 914 €
75 Autres produits de gestion	24 732 €	10 000 €	46 070 €	15 000 €	0 €
77 Produits exceptionnels	16 788 €	22 500 €	20 677 €	5 000 €	5 000 €
777 Quote part subvent. Investisseme	6 295 €	109 167 €	103 572 €	0 €	
Total	4 857 815 €	6 364 315 €	5 266 509,27 €	5 325 172 €	6 338 391,31 €
Rappel Total dépenses	4 702 985 €	6 364 315 €	5 231 280,67 €	5 325 172 €	6 338 391,31 €
Résultat exercice	154 830 €	0 €	35 228,60 €	0,00 €	0,00 €

Monsieur Ferré indique que l'évolution des recettes est basée principalement sur l'estimation des recettes de la redevance incitative estimée à 3 990k€ pour 2026.

L'évolution des recettes des Eco-organismes et de la reprise des matériaux est incertain, au vu des nouveaux agréments et de la conjoncture économique.

RESULTAT BUDGET 2026 :

Budget Primitif 2026

2026	Fonctionnement	Investissements
Dépenses	6 337 700,00	1 635 071,90
Recettes	6 337 700,00	1 635 071,90
Résultats	0,00	0,00

5. DELIBERATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

A l'issue de la présentation le Président propose d'approuver le budget primitif 2026.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'APPROUVER le budget 2026

Le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le budget 2026.

6. DELIBERATION MODIFICATION DES STATUTS DU SYTRAIVAL

Monsieur Ferré indique qu'une nouvelle délibération doit être prise à la suite d'une erreur sur le nombre de délégués. La précédente délibération n'avait pu être envoyée en Préfecture.

Le Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais Dombes (Sytraival) souhaite modifier ses statuts.

En effet, il est actuellement prévu 1 délégué pour 8 000 habitants, ce qui pose un problème au niveau du quorum. Le comité syndical du Sytraival a validé la représentation des EPCI au comité du 19 décembre 2025, en fixant 1 délégué pour 12 000 habitants, ce qui ferait **37 titulaires et 22 suppléants avec un quorum à 19 délégués**. Cette nouvelle organisation sera mise en place après les élections.

			Populations légalés des communes en vigueur au 1er janvier 2026	Représentants élus (1 pour 12 000 hab)	
EPCI	CODE	Nombre de communes	Population municipale	Titulaires	Suppléants
Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône	AVB	18	74 190	7	4
Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées	CCBPD	32	56 765	5	3
Communauté de Communes Dombes Saône Vallée	CCDSV	19	41 526	4	2
Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle	CCPA	17	38 574	4	2
Communauté de Communes Saône Beaujolais	CCSB	35	46 214	4	2
Communauté de l'Ouest Rhodanien	COR	31	51 006	5	3
Communauté de Communes Maconnais Beaujolais	MBA	13	14 576	2	2
SIRTOM	SIRTOM	57	22 010	2	2
SMIDOM VEYLE SAONE	SMIDOM	33	44 553	4	2
TOTAL		255	389 414	37	22

Le Smidom passerait de 6 à 4 titulaires et de 3 à 2 suppléants.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'APPROUVER la modification des statuts pour le Sytraival.

Le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la modification des statuts.

7. EVOLUTION DE L'APPEL A PROJET DECHETS ABANDONNES CITEO

Céline Toullelan reprend les explications sur le dossier Citéo.

La convention déchets abandonnés avait été signée par plusieurs communes avec l'éco organisme CITEO. Cette convention n'avait pu être portée par le Smidom car, en 2024 un Syndicat n'était pas éligible à signer la convention pour ses communes adhérentes.

Pour 2026, CITEO a fait évoluer sa politique et les syndicats peuvent désormais porter cette convention.

Un autre changement nous oriente vers un portage au niveau du syndicat : les communes de moins de 1 500 habitants sont obligées de se regrouper, elles ne peuvent plus signer directement la convention. De plus de nombreuses communes n'avaient pas adhéré à l'Eco-organisme.

Le Smidom souhaite donc signer la convention pour l'ensemble des communes et partager la contribution à 50/50 avec ses communes adhérentes. Un mail a été envoyé à l'ensemble des communes pour leur

expliquer comment rejoindre le groupement porté par le Smidom et dénoncer auquel cas leurs conventions, pour les communes de plus de 1 500 habitants ayant précédemment adhérées.
Un mail de rappel sera envoyé à la nouvelle mandature pour chaque commune.

8. POINT SUR LA MISSION DU BUREAU D'ETUDE ESPELIA VIS-A-VIS D'ORGANOM

Monsieur Ferré fera un point sur la situation vis-à-vis d'Organom. La modification des statuts demandée par Organom a été refusée par la Préfecture. Une enquête publique a été organisée auprès des collectivités concernant le projet de chaufferie.

Concernant les démarches entreprises par le cabinet Espelia concernant le positionnement du Smidom vis-à-vis d'Organom, la Préfecture n'a pas répondu à ce jour. Une relance sera faite après les élections.

9. DELIBERATION EXTINCTION CREANCES

Monsieur Ferré invite le Comité Syndical à constater l'extinction de créances pour un usager pour un montant total de 94.90€

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'APPROUVER l'extinction de créance.

Le Comité Syndical, par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, APPROUVE l'extinction de créances.

10. DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT AUTORISANT LE PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE GROUPEMENT ET LE CONTRAT-TYPE AVEC L'ECO-ORGANISME ALCOME,

ALCOME est un Eco organisme agréé dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs sur le problème des mégots jetés sur l'espace public.

Céline Toullelan indique que l'Eco-organisme Alcome permet aux collectivités en charge de la compétence collecte des déchets de contractualiser avec Alcome afin de bénéficier de leviers pour mener des actions de sensibilisation et prévention dans la lutte contre les mégots.

-Un soutien financier annuel de l'ordre de 0.50€/habitant pour les communes de moins de 5 000 habitants.
50% serait redistribué aux communes par le biais d'une convention de groupement.

-L'acquisition d'un dispositif de rue (cendrier) pour 1 000 habitants ou de 10 éteignoirs.

-La mise à disposition de supports de prévention.

L'objectif de ce contrat mutualisé auprès des EPCI est de faciliter la gestion du contrat pour le compte des communes membres, mais également d'obtenir des soutiens à l'échelle du territoire.

Les communes ayant déjà adhéré à l'Eco-organisme devront délibérer si elles souhaitent transférer la gestion de ce contrat au Smidom. La commune de Grièges fait un retour d'expérience de la signature avec l'Eco-organisme. Un cendrier de rue, des cendriers de poches ainsi qu'un soutien financier tel qu'énoncé leur a été attribué.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'AUTORISER le Président à signer la convention de groupement avec les communes et le contrat-type avec l'Eco-organisme Alcome.

Le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE le Président à signer la convention et le contrat-type.

11. DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A SIGNER L'AVENANT AU CONTRAT POUR LA CARTE ACHAT PUBLIC

Monsieur Ferré indique que de nombreux fournisseurs fonctionnent avec des paiements en ligne et que le plafond de 12 000€ accordé jusqu'à présent devient compliqué à gérer annuellement. De ce fait, le Smidom souhaite augmenter le plafond de la carte achat à 20 000€.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'AUTORISER le Président à signer l'avenant de contrat pour une modification de plafond à 20 000€.
- Le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE le Président à signer cet avenant.

12. DELIBERATION MODIFICATION DU REGLEMENT DE COLLECTE ET DECHETERIE,

Monsieur Ferré rappelle que les colonnes dédiées à la collecte des cartons en point d'apport volontaire sont exclusivement réservées aux usagers ménagers du territoire. L'utilisation de ces équipements par des professionnels (artisans, commerçants, entreprises, associations ou toute autre activité à caractère professionnel) est strictement interdite, conformément à la signalétique apposée sur les colonnes. Comme l'ont indiqué certains élus, plusieurs professionnels se permettent toutefois d'utiliser ces colonnes.

Afin que tout dépôt effectué en violation de ces dispositions puisse faire l'objet de mesures de contrôle et de sanctions, le Smidom doit modifier son règlement. Un ajustement au niveau des annexes sera également fait.

10.5/ Carton

Les déchets ménagers recyclables cartons sont collectés au niveau des colonnes situées | sur les points d'apport volontaire du territoire.

Sur chaque colonne est apposée une signalétique précisant la nature des déchets à déposer.

- **Plastron marron pour le carton.**

Les déchets doivent être déposés en vrac dans le conteneur (pas de sac) et à plat.

Comme le mentionne la signalétique, les colonnes sont réservées uniquement aux usagers particuliers et donc interdites aux professionnels. En cas de non-respect, l'autorité compétente détentrice du pouvoir de police se réserve le droit d'appliquer une contravention.

Le règlement de déchèterie nécessite une adaptation vis-à-vis des nouvelles REP, de ce fait, une modification doit être effectuée sur le règlement.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'APPROUVER la modification du règlement de collecte et du règlement de déchèterie.

Le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la modification des règlements de collecte et de déchèterie.

13. DELIBERATION MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PRET DES BACS ET COLONNES MOBILES POUR LES EVENEMENTS

Le Smidom propose actuellement le prêt de bacs pour les événements, avec une facturation par levée basée sur le tarif « particulier/professionnel » en vigueur et des frais de livraison.

Afin de répondre aux besoins des manifestations de plus grande ampleur, le Smidom souhaite désormais intégrer à la convention la mise à disposition de colonnes mobiles à destination des collectivités et des associations, sous réserve de faisabilité technique.

Les modalités tarifaires sont les suivantes :

Des frais de livraison et de reprise seront appliqués, à hauteur de 15 € par colonne et par trajet, en cas de demande de livraison.

La collecte des déchets recyclables n'est pas facturée. La collecte des ordures ménagères est facturée sur la base du tarif « particulier professionnel » voté annuellement. Chaque levée est facturée selon le tarif en vigueur de l'année concernée.

Pour indication, pour l'année 2026, le tarif applicable est fixé à 51,50 € par levée pour une colonne mobile d'une capacité de 1 000 litres.

En cas de dommage sur les colonnes mobiles, un montant de 500€ sera facturé.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'APPROUVER la modification de la convention de prêt et les tarifs afférents
Le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la modification de la convention de prêt et les tarifs proposés.

14. POINT SUR LES DEPOTS DES ORDURES MENAGERES COLONNES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Monsieur Ferré fait un point sur les dépôts en colonnes pour l'année 2025. Il précise que le passage en point d'apport volontaire permet d'avoir une souplesse sur l'organisation des services et d'amoindrir les coûts de collecte.

Dépôts PAV OMR 2025																		
	Laiz Les Hugueuts	St Etienne Les Balcons	Chaleins	Guéreins	St Didier	Peyzieux	Montmerle	Mézériat	Grèges	Garreans	Pont de Veyle	Thoissey	Cruzilles	Vonnas	2 025	rappel 2024	Evolution	
Volume OMR enterrée	0	1	2	2	0	0	8	0	0	2	0	0	0	0	15	13	+2	
Colonnes OMR aérienne	1	0	1	1	3	4	0	4	1	1	2	1	1	2	22	13	+9	
Foyers utilisateurs 2025	65	127	134	205	157	202	567	209	43	97	93	38	20	38	1 995	1 676	13%	
Dépôts 2025	1585	3074	3788	5 459	3 290	6 736	16 477	7 007	902	3 103	2 585	557	148	719	55 430	43 399	28%	
Dépôts 2024	1398	3 232	2879	4 857	2 278	6 254	15 866	5 874	761						43 399		11%	
Evolution 2025/2024	13%	-5%	32%	12%	44%	8%	4%	19%	19%									
Sémaines activité	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52	30	30				
Moyenne par semaine depots / col.	30	59	24	35	21	32	40	34	17	20	25	11	5	12				
45 en lit/col	1 372	2 660	1 093	1 575	949	1 457	1 782	1 516	781	895	1 119	482	222	539				
Volume à collecter/sem. En lit	1 372	2 660	3278	4 724	2 847	5 829	14 259	6 064	781	2 685	2 237	482	222	1 079	48 518	40 739	19%	
Moyenne dépôts /mois/ foyer	2,03	2,02	2,36	2,22	1,75	2,78	2,42	2,79	1,75	2,67	2,32	1,22	0,62	1,58				

15. QUESTIONS DIVERSES

REP PMCB :

Le projet de réforme du gouvernement prévoit de modifier plusieurs éléments qui impacteront financièrement le Smidom en cas de mise en place :

- Ecraser les dépenses supportées par les entreprises contributives
- Matériaux matures : inertes, métal, bois et plâtre fin du soutien
- Matériaux non matures : laine de verre, plastique huisseries soutien REP
- Modification de la règle de la reprise sans frais
- Tri des dépôts en fonction matériaux et particulier/pros

LE PROCHAIN COMITE AURA LIEU FIN AVRIL-DEBUT MAI
--

Le secrétaire de séance
Alban Bernard



Le Président
Paul Ferré

